

Délibération n°CA-2021/12-07 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA annule et remplace

Séance du 11 décembre 2021

Groupe de travail pour l'évolution de la maquette d'enseignement

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,

Après en avoir délibéré,

Vu l'erreur formelle dans la délibération du 14 décembre 2021 concernant la retranscription des voix exprimées lors de la séance du conseil d'administration du 11 décembre 2021,

Adopte


Nombre de membres présents ou représentés : 24
Nombre de voix exprimées : 23

En lieu et place de « A l'unanimité des 23 voix exprimées par les membres présents ou représentés... », la rectification suivante est apportée comme suit :

« Par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve la démarche présentée en séance, et retient le principe d'un état des lieux présenté à chaque séance du conseil ».

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 07 février 2022

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER



Transmis à Madame la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le 07 FEV. 2022

